

Démantèlement d'une filière d'abattage clandestin de viande halal dans le Var

Un vaste réseau d'abattoirs clandestins de viande halal a été démantelé mardi dans le Var et une dizaine de personnes ont été placées en garde à vue à Marseille et Toulon, a-t-on appris de sources proches de l'enquête.

Le mot arabe halal signifie licite à la consommation, selon les préceptes islamiques.

Cinq personnes dont deux religieux musulmans ont été placés en garde à vue à la section de recherches de la gendarmerie de Marseille, dont le chef présumé de la filière illégale, un agriculteur-éleveur de 63 ans. Cinq autres personnes sont restées en garde à vue à Toulon.

Parmi ces personnes figurent des négociants, des intermédiaires et des religieux musulmans qui donnaient leur accord à la commercialisation de la viande halal.

Au total, une soixantaine de personnes ont été entendues dans cette affaire et 15.000 euros ont été saisis lors de perquisitions.

Les interpellations ont eu lieu à Toulon et dans les autres villes varoises de Solliès-Pont, Hyères, La Valette, La Seyne-sur-Mer, La Garde, Le Muy, Les Arcs-sur-Argens, Cuers, Puget-sur-Argens et Cogolin.

Il s'agirait de l'un des plus importants trafic démantelés en France, portant sur une quarantaine de tonnes de viande, d'origine bovine pour l'essentiel et ovine. Plusieurs centaines de kilos de viande découpée ont été saisies. La viande se négociait autour de 1.300 euros l'unité pour les bovins et 200 euros pour les ovins.

Selon l'enquête, le réseau fonctionnait depuis juillet 2007. La clientèle était constituée de musulmans mais aussi de professionnels des métiers de bouche, tels que des points de vente de viande halal et des restaurants "kebbab".

Le coup de filet a été mené par les gendarmes de la section recherches de Marseille, ceux du groupement du Var et l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

Un abattoir clandestin et des déchets d'animaux ont été découverts à Solliès-Pont. Les installations comprenant des salles réfrigérées et des conteneurs frigorifiques ont été placées sous scellées, une demi-tonne de viande étant détruite sur place.

"Les perquisitions sont toujours en cours", a indiqué à l'AFP l'officier de police judiciaire de la gendarmerie du Var, le chef d'escadron Gilbert Mélis.

L'affaire a été déclenchée à la suite d'un signalement de la Brigade nationale des enquêtes vétérinaires de Paris.

Les gendarmes du Var ont procédé à une enquête préliminaire qui a abouti en janvier 2009 à l'ouverture d'une information judiciaire par le juge Luc Fontaine au pôle Santé du tribunal de grande instance de Marseille pour "abattage d'animaux dans des conditions illicites, mise en danger de la vie d'autrui par absence de réglementation de sécurité et de prudence, exécution de travail dissimulé, jets en tous lieux de cadavres d'animaux".